



Paris le 17 août 2009

FEDERATION SYNDICALE
des activités postales et de
télécommunications
25/27, rue des Envierges
75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00
Fax : 01 44 62 12 34

Chers camarades et collègues de la CDMT-Postes,

La fédération SUD-PTT vient d'être informée de la décision de La Poste de la Martinique de convoquer, le 26 août 2009, Hervé Pinto, secrétaire du syndicat CDMT-Postes, devant le conseil de discipline central à Paris.

A ce jour, nous n'avons pas tous les griefs avancés par la Poste qui pourraient justifier une sanction telle que la révocation, actuellement retenue.

SUD-PTT ne peut accepter que des faits liés à l'activité syndicale puissent être utilisés par une direction à l'encontre d'un syndicat.

À l'heure où les dirigeants de La Poste se prévalent de vouloir améliorer le dialogue social, pratiquer la répression anti-syndicale est d'autant plus inadmissible et SUD-PTT ne peut dans ce cas que la condamner vigoureusement.

Criminaliser les actions syndicales est scandaleux et inacceptable.

Dans l'attente de plus amples informations sur cette affaire, d'ores et déjà, nous vous informons du soutien de notre fédération contre toute mesure visant à empêcher votre syndicat de pratiquer son activité.

Pour la fédération SUD-PTT
Jean-Louis Frisulli
01 44 62 12 03